

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1037

19 mai 2009

### SOMMAIRE

<b>ABM Merchant S.A.</b> .....	<b>49773</b>	<b>Horsam Services S.A.</b> .....	<b>49770</b>
<b>Afilor S.A.</b> .....	<b>49762</b>	<b>Immobilière Azur S.A.</b> .....	<b>49730</b>
<b>Armal S.A.</b> .....	<b>49755</b>	<b>IMMO Luxembourg S. à r. l.</b> .....	<b>49760</b>
<b>Ateliers Arthur Graas S.à.r.l.</b> .....	<b>49760</b>	<b>Jet Board S.à.r.l.</b> .....	<b>49772</b>
<b>Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar</b> .....	<b>49734</b>	<b>Jet Board S.à.r.l.</b> .....	<b>49776</b>
<b>Bernard Motro Conseil</b> .....	<b>49731</b>	<b>Jet Board S.à.r.l.</b> .....	<b>49776</b>
<b>BPH Finance S.A.</b> .....	<b>49734</b>	<b>Lehman Brothers Merchant Banking Part- ners IV (Europe) S.C.A., SICAR</b> .....	<b>49763</b>
<b>Broadstreet Continental Finance S.à r.l.</b> .....	<b>49731</b>	<b>Luna Rossa Trademark S.à r.l.</b> .....	<b>49774</b>
<b>Broadstreet Continental Finance S.à r.l.</b> .....	<b>49732</b>	<b>Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.</b> .....	<b>49758</b>
<b>Bulaxie Participations S.A.</b> .....	<b>49734</b>	<b>MIB MP Leipzig</b> .....	<b>49769</b>
<b>Cefima S.A.</b> .....	<b>49732</b>	<b>Miladi S.à r.l.</b> .....	<b>49732</b>
<b>City Center Etoile S.à r.l.</b> .....	<b>49776</b>	<b>Milestone Income Midcap S.à r.l.</b> .....	<b>49759</b>
<b>Commodities Limited S.A.</b> .....	<b>49732</b>	<b>MIM Holdco S.A.</b> .....	<b>49755</b>
<b>Crownstone Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>49759</b>	<b>Nero S.A.H.</b> .....	<b>49776</b>
<b>Crownstone Luxembourg S. à r.l.</b> .....	<b>49760</b>	<b>Outlet Mall Holding Sàrl</b> .....	<b>49773</b>
<b>Cura/GGP Investment Corporation</b> .....	<b>49774</b>	<b>Outlet Mall Holding Sàrl</b> .....	<b>49774</b>
<b>EDS Electronic Data Systems Luxembourg</b> S.à r.l. ....	<b>49775</b>	<b>Outlet Mall Holding Sàrl</b> .....	<b>49775</b>
<b>Elna S.A.</b> .....	<b>49731</b>	<b>Outlet Mall Holding Sàrl</b> .....	<b>49773</b>
<b>Erkada S.A.</b> .....	<b>49731</b>	<b>Plus Investissements Immobiliers S.A.</b> ...	<b>49730</b>
<b>ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAI- RES Luxembourg S.A.</b> .....	<b>49762</b>	<b>Pole Management S.A.</b> .....	<b>49768</b>
<b>European News Exchange S.A.</b> .....	<b>49762</b>	<b>PPS Offices Western Europe S.A., ou en abrégé PPS OWE S.A.</b> .....	<b>49758</b>
<b>France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l.</b> .....	<b>49773</b>	<b>RCB Finance Luxembourg S.A.</b> .....	<b>49730</b>
<b>France Outlet Mall Holding S.à r.l.</b> .....	<b>49771</b>	<b>Rinascimento Sicav</b> .....	<b>49754</b>
<b>France Outlet Mall Holding S.à r.l.</b> .....	<b>49772</b>	<b>Santenet S.A.</b> .....	<b>49730</b>
<b>France Outlet Mall Holding S.à r.l.</b> .....	<b>49772</b>	<b>Six Card Solutions Luxembourg S.A.</b> ....	<b>49762</b>
<b>France Outlet Mall Holding S.à r.l.</b> .....	<b>49771</b>	<b>Sofind S.A.</b> .....	<b>49772</b>
<b>France Outlet Mall Holding S.à r.l.</b> .....	<b>49771</b>	<b>Store Invest S.A.</b> .....	<b>49775</b>
<b>Fred Alger International Advisory S.A.</b> ...	<b>49759</b>	<b>Systech S.à r.l.</b> .....	<b>49770</b>
<b>Global Market Insights</b> .....	<b>49755</b>	<b>Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR</b> .....	<b>49763</b>
<b>Habay Lux S.à r.l.</b> .....	<b>49769</b>	<b>Trion Media S.A.</b> .....	<b>49770</b>
		<b>Ulysse Invest S.à r.l.</b> .....	<b>49769</b>

**Santenet S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 109.486.

Le bilan au 30.09.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Référence de publication: 2009057448/12.

(090067223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Plus Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 108.608.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Référence de publication: 2009057449/12.

(090067219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Immobilière Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 58.092.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Immobilière Azur S.A.*  
M. Matthijs BOGERS  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009057450/12.

(090067324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**RCB Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 129.564.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 avril 2009.*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Commissaire aux comptes:*

Comco S.A., 5 Rue Jean Monnet, J-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009057484/18.

(090066118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Erkada S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 59.367.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Référence de publication: 2009057451/12.

(090067197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Elna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 54.785.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.  
*Administrateur*  
Signatures

Référence de publication: 2009057452/12.

(090067196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Broadstreet Continental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.255.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 23 janvier 2003.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROADSTREET CONTINENTAL FINANCE S.À R.L.  
Signature

Référence de publication: 2009057453/14.

(090067317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Bernard Motro Conseil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8142 Bridel, 5, Impasse Michel Kieffer.  
R.C.S. Luxembourg B 105.204.

Le Bilan de clôture au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009057556/1218/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Commodities Limited S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 11.261.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009057454/11.

(090067192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Cefima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 66.621.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009057455/11.

(090067190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Broadstreet Continental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 90.255.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 68 du 23 janvier 2003.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROADSTREET CONTINENTAL FINANCE S.À R.L.  
Signature

Référence de publication: 2009057456/14.

(090067306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Miladi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 47, rue Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 146.023.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Majed LAOUBI, serveur, demeurant à L-2222 Luxembourg, 254, rue Neudorf.
2. Monsieur Mohamed Ben Salem MILADI, pizzaiolo, demeurant à L-2446 Howald, 57, Ceinture des Rosiers.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "MILADI S. à r. l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Ettelbrück.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES (250) de CINQUANTE (EUR 50,-) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Mohamed Ben Salem MILADI, préqualifié . . . . .	125 parts
2.- Monsieur Majed LAOUBI, préqualifié . . . . .	125 parts
TOTAL: DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	250 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mohamed Ben Salem MILADI, prédit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Majed LAOUBI, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-9047 Ettelbrück, 47, rue Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laoubi; Miladi; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/ 4926. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009058328/203/86.

(090067921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Bulaxie Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.090.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FMS SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009057457/12.

(090067187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**BPH Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.675.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009057458/11.

(090067183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Baltic Property Trust Optima S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.456.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of the month of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of BALTIC PROPERTY TRUST OPTIMA S.A., SICAR (the "Company"), a public limited liability company qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with a variable share capital under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 110.456, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 909, dated September 16, 2005, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated May 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1546, dated August 12, 2006.

The meeting is chaired by Mr Alain Heinz, independent administrator, with professional address at 121, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

The chairman declared and requested the notary to act:

I. The share being all in registered form, the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on February 27, 2009.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

III. That the Company's share capital is variable and shall be equal, at all times to the total net assets of the Company.

IV. That the required quorum of at least fifty (50%) percent of the issued share capital of the Company is present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda, it being understood that each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the variable share capital of the Company into a fixed share capital, i.e. that the variable share capital of one million five hundred thousand (1,500,000) existing shares of the Company with no par value is converted into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;

2. Allocation to the share premium account of the Company of the amount of eighteen million nine hundred eighty-three thousand twenty-one Euro and thirty-nine cents (€ 18,983,021.39) corresponding to the difference between the current fixed amount of the share capital and the capital contributions made by the shareholders since the incorporation of the Company;

3. Acknowledgement that the share capital of the Company is henceforth held as follows:

Shareholder	Number of shares	Percentage of shareholding	Nominal value of one share	Aggregate value of the shares
Activus Aps . . . . .	2.252,00	0,15%	100	225.200,00
Aage V. Jensen Charity Foundation . . . . .	125.000,00	8,3%	100	12.500.000,00
Swedbank . . . . .	21.913,00	1,46%	100	2.191.300,00
Avacon Invest Aps . . . . .	8.768,00	0,58%	100	876.800,00
BPT Asset Management AS . . . . .	320,00	0,02%	100	32.000,00
Cap invest Aps . . . . .	2.031,00	0,14%	100	203.100,00
Carnegie - East European Sub Fund . . . . .	15.000,00	1,00%	100	1.500.000,00
Cimid SA . . . . .	2.700,00	0,18%	100	270.000,00
Citco Global Custody N.V. ref H21 . . . . .	60.000,00	4,00%	100	6.000.000,00
Citco Global Custody N.V. ref 190046 . . . . .	9.298,00	0,62%	100	929.800,00
Dancasa ApS . . . . .	1,00	0,00%	100	100,00
Danske Capital, Sampo Bank Plc. . . . .	445.238,00	29,68%	100	44.523.800,00
Danske Bank International S.A. . . . .	250.000,00	16,67%	100	25.000.000,00
Dexter Invest AF 21. April 2006 A/S . . . . .	5.400,00	0,36%	100	540.000,00
Engel & Kisky ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Greenfield Farms Ltd. . . . .	5.000,00	0,33%	100	500.000,00
Gudbjörg & Ejnar Honorés Fond . . . . .	27.691,00	1,85%	100	2.769.100,00
Hoffmann Property A/S . . . . .	29.753,00	1,98%	100	2.975.300,00
IDA4 APS . . . . .	10.000,00	0,67%	100	1.000.000,00
Intentio Aps . . . . .	2.814,00	0,19%	100	281.400,00
ISP-Pensionskassen for Teknikum Og Diplomingeniører . . . . .	150.000,00	10,00%	100	15.000.000,00
Kiresco APS . . . . .	98.971,00	6,6%	100	9.897.100,00
MFA + Jensen Holding ApS . . . . .	1.172,00	0,08%	100	117.200,00
Nordea Bank Luxembourg . . . . .	36.421,00	2,43%	100	3.642.100,00
Novo A/S . . . . .	118.000,00	7,87%	100	11.800.000,00
Ole Gade . . . . .	1.162,00	0,08%	100	116.200,00
Petercam Luxembourg S.A. . . . .	13.947,00	0,93%	100	1.394.700,00

49736

Project Consult APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Realdania . . . . .	48.680,00	3,25%	100	4.868.000,00
Romualdas Raudonis . . . . .	3.468,00	0,23%	100	346.800,00
Schultz-Jensen Holding ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Unicorn Tobacco co. APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Total . . . . .	1,500,000	100%	100	150,000,000

4. Creation of an authorised share capital of up to sixty-three million two hundred thousand Euro (€ 63,200,000.-), it being understood that the authorization granted to the board of directors is subject to the following restrictions:

- Up to forty-three million two hundred thousand million Euro (€ 43,200,000.-) is reserved for the issuance of shares to honor the Company's obligation to issue shares upon conversion of the convertible bonds issued by the Company on March 27, 2009, said authorization being granted for a period ending on April 30, 2011; and

- Up to twenty million Euro (€ 20,000,000.-) is to be offered to one or more external investors at a subscription price per share between nominal value and the Net Asset Value to be determined under the responsibility of the Board, said authorization being granted for a period of two (2) years from the date on which such authorization is granted. In respect of the issuance of Share under this up to twenty million Euro (€ 20,000,000.-) authorization, the Board is specifically authorized to issue Shares without reserving to the shareholders a preferential right to subscribe for them;

5. Acknowledgement by the shareholders of the Company (i) of the auditor's report issued on or about March 26, 2009 by Ernst & Young S.A., Réviseur d'entreprises, with registered office at 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and (ii) of the report issued on or about March 2, 2009 (together, the "Reports") issued by the board of directors of the Company (the "Board of Directors") for the purposes of the issue by the Company of convertible bonds (and including their terms and conditions), a copy of these Reports having been sent to each shareholder of the Company;

6. Acceptance of the issue by the Company (the "Issue") of up to three hundred thousand (300,000) convertible bonds, having a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each (the "CBs"), which CBs are convertible into shares of the Company, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each;

7. Acknowledgement that:

7.1. the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the "Conversion Shares") at a conversion ratio of 1/1 (i.e. one CB in a nominal amount of one hundred Euro (€ 100.-) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with the terms and conditions of the CBs, to one Conversion Share in a nominal amount of one hundred Euro (€ 100.-)), and

7.2. on the issue of the Conversion Shares, such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs;

7.3. Empowerment, authorization and ratification of the decision of the Board of Directors (a) to implement the Issue and determine its terms and conditions, and (b) to determine the date of the Issue.

8. Authorisation for the creation of the bondholders' register of the Company.

9. Authorisation of the Board of Directors to issue shares within the authorised share capital.

10. Restatement of the articles of association of the Company.

11. Subsequent amendment of the private placement memorandum of the Company

12. Miscellaneous.

VI. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to convert the existing variable share capital of the Company into a fixed share capital.

For the purpose of such conversion, the Meeting has reviewed the report of the Board of Directors including the interim balance sheet of the Company dated as of March 27, 2009, which evidences that the net asset value of the Company equals to one hundred seventy-four million two hundred and thirty-three thousand five hundred sixty-seven Euro and ninety-three Cents (€174,233,567.93).

Therefore, the net asset value of the Company being at least equal to one hundred fifty million Euro (€ 150,000,000.-), the Meeting resolves to set the share capital of the Company at one hundred and fifty million Euro (€ 150,000,000.-), and to convert the existing one million five hundred thousand (1,500,000) shares of the Company with no par value into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

*Second resolution*

The Meeting resolves to allocate to the share premium account of the Company the amount of eighteen million nine hundred eighty-three thousand twenty-one Euro and thirty-nine cents (€ 18,983,021.39) corresponding to the difference between the current fixed amount of the share capital and the capital contributions made by the shareholders since the incorporation of the Company.



*Third resolution*

Pursuant to the above first two resolutions, the Meeting resolves to acknowledge that the share capital of the Company is henceforth held as follows:

Shareholder	Number of shares	Percentage of share holding	Nominal value of one share	Aggregate value of the shares
Activus Aps . . . . .	2.252,00	0,15%	100	225.200,00
Aage V. Jensen Charity Foundation . . . . .	125.000,00	8,3%	100	12.500.000,00
Swedbank . . . . .	21.913,00	1,46%	100	2.191.300,00
Avacon Invest Aps . . . . .	8.768,00	0,58%	100	876.800,00
BPT Asset Management AS . . . . .	320,00	0,02%	100	32.000,00
Cap invest Aps . . . . .	2.031,00	0,14%	100	203.100,00
Carnegie - East European Sub Fund . . . . .	15.000,00	1,00%	100	1.500.000,00
Cimid SA . . . . .	2.700,00	0,18%	100	270.000,00
Citco Global Custody N.V. ref H21 . . . . .	60.000,00	4,00%	100	6.000.000,00
Citco Global Custody N.V. ref 190046 . . . . .	9.298,00	0,62%	100	929.800,00
Dancasa ApS . . . . .	1,00	0,00%	100	100,00
Danske Capital, Sampo Bank Plc. . . . .	445.238,00	29,68%	100	44.523.800,00
Danske Bank International S.A. . . . .	250.000,00	16,67%	100	25.000.000,00
Dexter Invest AF 21. April 2006 A/S . . . . .	5.400,00	0,36%	100	540.000,00
Engel & Kisky ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Greenfield Farms Ltd. . . . .	5.000,00	0,33%	100	500.000,00
Gudbjörg & Ejnar Honorés Fond . . . . .	27.691,00	1,85%	100	2.769.100,00
Hoffmann Property A/S . . . . .	29.753,00	1,98%	100	2.975.300,00
IDA4 APS . . . . .	10.000,00	0,67%	100	1.000.000,00
Intentio Aps . . . . .	2.814,00	0,19%	100	281.400,00
ISP-Pensionskassen for Teknikum Og Diplomingeniører . . . . .	150.000,00	10,00%	100	15.000.000,00
Kiresco APS . . . . .	98.971,00	6,6%	100	9.897.100,00
MFA + Jensen Holding ApS . . . . .	1.172,00	0,08%	100	117.200,00
Nordea Bank Luxembourg . . . . .	36.421,00	2,43%	100	3.642.100,00
Novo A/S . . . . .	118.000,00	7,87%	100	11.800.000,00
Ole Gade . . . . .	1.162,00	0,08%	100	116.200,00
Petercam Luxembourg S.A. . . . .	13.947,00	0,93%	100	1.394.700,00
Project Consult APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Realdania . . . . .	48.680,00	3,25%	100	4.868.000,00
Romualdas Raudonis . . . . .	3.468,00	0,23%	100	346.800,00
Schultz-Jensen Holding ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Unicorn Tobacco co. APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Total . . . . .	1.500.000,00	100%	100	150.000.000,00

*Fourth resolution*

The Meeting upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, resolves to create an authorised share capital of up to sixty-three million two hundred thousand Euro (€ 63,200,000.-) it being understood that the authorization granted to the board of directors is subject to the following restrictions:

- Up to forty-three million two hundred thousand Euro (€ 43,200,000.-) is reserved for the issuance of shares to honor the Company's obligation to issue shares upon conversion of the convertible bonds issued by the Company on March 27, 2009, said authorization being granted for a period ending on April 30, 2011; and

- Up to twenty million Euro (€ 20,000,000.-) is to be offered to one or more external investors at a subscription price per share between nominal value and the Net Asset Value to be determined under the responsibility of the Board, said authorization being granted for a period of two (2) years from the date on which such authorization is granted. In respect of the issuance of Share under this up to twenty million Euro (€ 20,000,000.-) authorization, the Board is specifically authorized to issue Shares without reserving to the shareholders a preferential right to subscribe for them.

The Meeting acknowledges that Board of Directors will hence have the authorisation to issue shares from time to time within the authorised share capital of the Company.

*Fifth resolution*

The Meeting acknowledges the Reports as regards the Issue by:

- Ernst & Young, Réviseur d'entreprises, with registered office at 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, which concludes as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing came to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution in cash as described above does not correspond at least in number and value to the nominal value of the Convertible Bonds to be issued as at March 27, 2009.

This issue of Bonds is depended on the conversion of the variable share capital of the Company in to a fixed share capital. This will convert 1,500,000 existing shares of the Company into 1,500,000 shares with a nominal value of EUR 100 each."

ERNST & YOUNG

Société Anonyme

- The Board of Directors, including the terms and conditions of the Issue of the CBs.

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to approve, authorize and ratify the issue of up to three hundred thousand (300,000) CBs, with a subscription price of one hundred Euro (€ 100.-) each, and resolves to approve their terms and conditions as set forth in the report issued by the Board of Directors.

*Seventh resolution*

The Meeting acknowledges that (i) the CBs are convertible into Conversion Shares at a conversion ratio of 1/1 (i.e. one CB in a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with the terms and conditions of the CBs which are hereby approved by the Meeting, to one Conversion Share of a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-)) and that (ii) upon the conversion and the issue of the Conversion Shares, such shares shall be issued as shares in accordance with the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares of the Company save as otherwise stated in the terms and conditions of the CBs.

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors (i) to implement the Issue in accordance with and subject to its terms and conditions, and (ii) to determine the date of the Issue and its terms and conditions as set forth in the Board of Directors' report.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to (i) create the bondholders' register of the Company in order to record the Issue and (ii) empowers and authorises any director of the Company or any employee of Fideos Financial Services S.A., each acting individually on behalf of the Company, to record the Issue in the bondholders' register of the Company.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to authorise the Board of Directors to issue up to four hundred thirty-two thousand (432,000) shares within the authorised share capital of the Company. Such shares can only be issued to honor the Company's obligation to issue shares for the conversion of the CBs.

*Tenth resolution*

Pursuant to the above resolutions, the Meeting resolves to restate the articles of association of the Company as follows:

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers of the shares and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement en capital à risque» under the name of BALTIC PROPERTY TRUST OPTIMA S.A., SICAR (hereafter the «Corporation»).

The renunciation to the submission to the SICAR Law requires the unanimous vote of the Shareholders of the Company.

**Art. 2.** The Corporation is established for an undetermined period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 3.** The exclusive object of the Corporation is to invest its assets in securities representing risk capital in order to provide its investors with the benefit of the result of the management of its assets in consideration of the risk which they incur.

The Corporation may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the law of 15 June, 2004 regarding the investment company in risk capital (SICAR) (the «SICAR Law»).

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other address in the same municipality by a resolution of the Board of Directors. It may be transferred to any other address within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The capital of the Company is set at one hundred fifty million Euro (€ 150,000,000.-) represented by one million five hundred thousand (1,500,000) shares (the «Shares») with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each. The proceeds from the issue of the Shares shall be invested in the portfolio of investments acquired by the Company and all Shares shall have the same value.

The minimum capital of the Corporation shall be one million Euro (EUR 1,000,000.-).

Shares may only be subscribed by contribution in cash by Well Informed Investors defined in Art. 2 of the SICAR law as any institutional investor, professional investor as well as any other investor who i) has confirmed in writing that he adheres to the status of Well Informed Investor, and ii) invests a minimum of Euro 125,000.- in the Company, or has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of the Directive 2006/48/EC, another professional of the financial sector within the meaning of Directive 2004/39/EC, or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

No one shareholder is allowed to hold directly or indirectly more than twenty-five per cent (25%) of the shares of the SICAR, once the share capital of the SICAR has reached the amount of one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-). Where a shareholder exceeds this limit, or does no longer respect the well-informed investor conditions, the Corporation will repurchase the excess shares according to the procedure fixed in Article 7.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized officer of the Corporation or to any other duly authorized person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new shares.

**Art. 5.1.** The authorized share capital is set at sixty-three million two hundred thousand Euro (€ 63,200,000.-) represented by Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each,

The Board is authorized to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital. The authorization granted to the Board is subject to the following restrictions:

- Up to forty-three million two hundred thousand million Euro (€ 43,200,000.-) is reserved for the issuance of shares to honor the Company's obligation to issue shares upon conversion of the convertible bonds issued by the Company on March 27, 2009, said authorization being granted for a period ending on April 30, 2011; and

- Up to twenty million Euro (€ 20,000,000.-) is to be offered to one or more external investors at a subscription price per share between nominal value and the Net Asset Value to be determined under the responsibility of the Board, said authorization being granted for a period of two (2) years from the date on which such authorization is granted. In respect of the issuance of Share under this up to twenty million Euro (€ 20,000,000.-) authorization, the Board is specifically authorized to issue Shares without reserving to the shareholders a preferential right to subscribe for them.

These increases of the share capital may be subscribed and issued in the form of Shares with or without share premium and shall be paid up by contribution in cash.

The Board of Directors may delegate to any director, representative, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment of the price of the Shares representing all or part of such capital increase.

If at any time a shareholder who has committed to subscribe for Shares fails to honour its commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the Board of Directors, the Board of Directors has the authority to suspend the rights attached to the Shares previously subscribed and paid for by the defaulting shareholder and to sell and transfer the relevant Shares to a new investor who accepts to take over the subscription commitments of the defaulting shareholder.

The authorized share capital and the subscribed share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles.

**Art. 6.** Shares will be in registered form. Unless otherwise determined from time to time by the Board of Directors, the Corporation will not issue share certificates for the registered shares and registered shareholders will receive a confirmation of their shareholding instead.

Shares may be issued only upon acceptance of the relevant subscription application and after receipt of the purchase price. The subscriber will, without undue delay, upon acceptance of his subscription application and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and obtain confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to registered shareholders, at their addresses indicated in the register of shareholders.

All issued registered shares of the Corporation shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more persons designated therefor by the Corporation and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile, the number of shares held by him and the amount paid upon each such share. Every transfer of a registered share shall be entered in the register of shareholders.

Shares are freely transferable to Well Informed Investors meeting the criteria of Article 5. Transfer of shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

Every registered shareholder must provide the Corporation with an address to which all notices and announcements from the Corporation may be sent. Such address will also be entered in the register of shareholders.

In the event that a registered shareholder does not provide such address, the Corporation may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the registered shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Corporation, or such other address as may be so entered by the Corporation from time to time, until another address shall be provided to the Corporation by such registered shareholder. The registered shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Corporation at its registered office.

**Art. 7.** The Corporation may restrict or prevent the ownership of shares in the Corporation by any person, firm or corporate body (a «Restricted Person»), and for such purposes the Corporation may:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a Restricted Person,

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest in Restricted Persons,

c) where it appears to the Corporation that any person precluded from holding shares in the Corporation, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares or one or more persons are owners of a proportion of the shares in the Corporation which would make the Corporation subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg the Corporation may compulsorily purchase all or part of the shares held by any such person in the following manner:

1) The Corporation shall serve a notice (hereinafter called the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the purchase price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address appearing on the register of shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the registration of such shares in the register of shareholders.

2) The price at which the shares specified in any purchase notice shall be purchased (herein called «the purchase price») shall be an amount equal to the per share Net Asset Value as determined in accordance with the provisions of Article 19 hereof as at the Valuation Date specified in the purchase notice.

3) Payment of the purchase price will be made to the owner of such shares in Euro, except during periods of Euro exchange restrictions, and will be deposited by the Corporation with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) for payment to such owner. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such purchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank, and

d) decline to accept the vote of any Restricted Person at any meeting of shareholders of the Corporation.

The exercise by the Corporation of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Corporation at the date of any purchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Corporation in good faith.

**Art. 8.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. Without prejudice to the provision of article 13 of the Articles and to any other powers reserved to the Board of Directors by virtue of the Articles, it shall have the power to decide or to ratify any act relating to the operations of the Corporation.

**Art. 9.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Wednesday of the month of April at 1.00 p.m. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The agenda of the annual general meeting of shareholders shall include:

1. Report of the Company's activities;
2. Approval of the annual report and discharge to the Board of Directors and the management board from liability for the performance of their task;
3. Allocation of profits or balancing of losses;
4. Election of Directors;
5. Appointment of the independent auditor.

**Art. 10.** The quorums and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Registered shareholders are required to inform the Board of Directors in writing of their intention to attend the meeting or not, and the number of shares in respect of which they intend to vote. A five clear day limit is applicable.

Each whole share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be met by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 11.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders.

If however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A general meeting shall be held when convened by the Board of Directors which can be requested by the Corporation's fund manager (Baltic Property Trust Asset Management A/S) or by shareholders holding at least one-twentieth (5%) of the share capital to convene such general meeting to consider a specific issue. General meetings requested by the Corporation's fund manager or by shareholders holding at least one-twentieth (5%) of the share capital shall be convened no later than 2 weeks following receipt of such request.

**Art. 12.** The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of members of the Board of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The Board of Directors will elect from among its members a chairman who shall have a casting vote.

The Board of Directors convenes upon call by its chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the Board of Directors shall have the same effect as resolutions passed at meetings of the Board of Directors.

Any and all members of the Board of Directors may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Corporation's corporate objectives, including all acts of administration and disposition in the Corporation's interest.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders will be exercised by the Board of Directors.

The Board of Directors shall have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation. It shall have the power on behalf and in the name of the Corporation to carry out any and all of the purposes of the Corporation and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Board of Directors has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Corporation, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Corporation.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The Board of Directors may, from time to time, appoint officers or agents of the Corporation considered necessary for the operation and management of the Corporation.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties granted to them by the Board of Directors.

**Art. 14.** The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies granted by the Board of directors pursuant to article 13 of the Articles.

**Art. 15.** Any member of the Board of Directors, any of its manager or officer and officers of the Corporation shall be entitled to be indemnified by the Corporation against all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the execution and discharge of his duties or in relation thereto including any liability incurred by him in defending any proceedings, civil or criminal, which relate to anything done or omitted by him as member of the Board of Directors, manager or officer of the Board of Directors or officer of the Corporation and in which judgement is given in his favour (or the proceedings otherwise disposes of without any finding or admission of any material breach of duty on his part) or in which he is acquitted or in connection with any application under any statute for relief from liability in respect of any such act or omission in which relief is granted to him by the Court.

**Art. 16.** The operations of the Corporation and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one authorised auditor («réviseur d'entreprises agréé»), who shall satisfy the requirements of Luxembourg laws to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the SICAR Law. The authorised auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and until their successor is elected.

**Art. 17.** Shares of the Corporation are redeemable by the Corporation upon determination by the Board of Directors only. No redemption may be requested by the holders of shares.

The Corporation may at the entire discretion of the Board of Directors redeem shares up to the amount and under the conditions specified by the Board of Directors in a notice served to shareholders not meeting the well-informed investors criteria within the meaning of the SICAR Law, as further defined in article 5 of the Articles or who are Restricted Persons within the meaning of article 7 of the Articles, specifying the number of shares to be redeemed, the Valuation Date as defined hereafter and the date on which such redemption will be effective (the «Redemption Date»).

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of shares shall cease to be the owner(s) of the shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such shares from the register of shareholders. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Corporation with respect to the shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of shares at his (their) last address appearing in register of shareholders or known to the Corporation. The holder(s) of shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) shares redeemed is to be transferred to.

The redemption price to be paid for each share so redeemed shall be the Net Asset Value of such share calculated as at the next Valuation Date, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Corporation's investments as at the Redemption Date in order to make such a redemption.

Payment of the Redemption Price shall be made by the Corporation to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event the holder(s) of shares concerned does not indicate a bank account to which the redemption price shall be transferred, the Corporation may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a check for such amount to the last address of such holder(s) of shares appearing in register of shareholders or known to the Corporation, each time at the sole risk and costs of the holder(s) of shares concerned. Upon transfer or deposit of the redemption price or the posting of a check as aforesaid, no person interested in the relevant shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in shares or any of them, or any claim against the Corporation or its assets in respect thereof or of the redemption price.

Shares of the capital of the Corporation redeemed by the Corporation shall be cancelled.

**Art. 18.** The Net Asset Value of shares and the redemption price of Shares in the Corporation shall, for the purposes of the redemption of Shares pursuant to articles 7 and 17 of the Articles, be determined by the Corporation from time to time, but in no instance less than twice annually, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value being referred to herein as a «Valuation Date»).

The Corporation may suspend the determination of the Net Asset Value of shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of shareholders.

No redemption of shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. If appropriate, notice of any suspension will be given to shareholders.

**Art. 19.** The Net Asset Value of shares in the Corporation shall be expressed in Euro as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Corporation, being the value of the assets of the Corporation less its liabilities, by the number of shares of the Corporation then outstanding.

The value of such assets shall be determined as follows:

1) The value of any cash at hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

2) Securities dealt in on a regulated market will be valued at their latest available price on the market which is normally the principal market for such securities.

3) Securities not dealt in on a regulated market, and securities dealt in on a regulated market for which the price as determined pursuant to sub-paragraph 2) is not representative of their fair market value, will be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;

4) All other assets of any kind or nature will be valued at their fair value as determined in good faith by or under the responsibility of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures. For the purpose of determining the fair value of the assets under this provision, the Board of Directors may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (i) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (ii) the nature and adequacy of the Corporation's rights, remedies and interests; (iii) the creditworthiness of the assets' business, cash flows, capital structure and future prospects; (iv) information relating to recent relevant market transactions; (v) the reputation and financial condition of the assets and recent reports relating to the assets; (vi) general economic market conditions affecting the fair value of the assets. The Board of Directors is authorised to apply other alternative valuation principles if the aforementioned valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events. For the purpose of this article:

a) shares of the Corporation to be redeemed under article 17 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in that article, and from such time and until paid the price therefor shall be deemed to be a liability of the Corporation;

b) all investments, cash balances and other assets of the Corporation denominated otherwise than in Euro, shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of shares and

c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Corporation on such Valuation Date, to the extent practicable.

d) commitments from investors to subscribe shares in the Corporation shall not be considered for the purpose of calculating the Net Asset Value of the Corporation.

**Art. 20.** The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the SICAR Law (the «Custodian»). All securities and cash of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board of Directors shall use their best endeavours to find a corporation to act as custodian and upon doing so the Board of Directors shall appoint within two months such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 21.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

**Art. 22.** The appropriation of the annual results and any other distributions shall be determined by the annual general meeting of shareholders upon proposal by the Board of Directors.

During their first year of issue, shares shall be entitled to a proportional share in that year's dividends, if any, calculated on the basis of the number of full months during which the shares have been in existence during that year.

Interim dividends may be paid out upon decision of the Board of Directors.

No distribution of dividends may be made if as a result thereof the capital of the Corporation became less than the minimum prescribed by law.

The dividends declared may be paid in Euro or in any other currency selected by the Board of Directors, and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Corporation liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Such liquidator(s) must be approved by the Luxembourg supervisory authorities and must provide all guarantees of honourability and professional skill.

**Art. 24.** The Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by Luxembourg laws.

**Art. 25.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the law of 15th June 2004 regarding the investment company in risk capital (SICAR).

#### *Eleventh resolution*

The Meeting resolves (i) to subsequently amend the Company's private placement memorandum (the "PPM") as last approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the "CSSF") on October 7, 2005 and (ii) to empower and authorise any director or any employee of Atoz, each acting individually on behalf of the Company, to do the necessary records and filing with the CSSF.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company are estimated at EUR 8,000.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Baltic Property Trust Optima S.A., SICAR" (la «Société»), une société anonyme qualifiant société d'investissement en capital à risque avec capital variable, gouvernée par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.456, constituée suivant acte du notaire instrumentaire reçu en date du 30 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 909 en date du 16 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1546 en date du 12 août 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Alain Heinz, administrateur indépendant, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

Le président désigne comme secrétaire M. Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président désigne comme secrétaire M. Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Le président déclare et prie le notaire d'acter:



I. Les actions étant toutes nominatives, la présente assemblée a été convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires par lettre recommandée en date du 27 février 2009.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que le capital social de la Société est variable et égal à tout moment à la valeur nette des actifs de la Société.

IV. Que le quorum d'au moins cinquante pourcent (50%) du capital émis est présent ou représenté à la présente assemblée de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, étant entendu que chaque point doit faire l'objet d'un vote favorable d'au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées à cette assemblée.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion du capital variable de la Société en un capital fixe, c'est-à-dire que le capital variable d'un million cinq cent mille (1.500.000) actions existantes de la Société sans valeur nominale est converti en un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune;

2. Allocation au compte prime d'émission de la Société du montant de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille vingt et un Euros et trente-neuf cents (€ 18.983.021,39) correspondant à la différence entre le montant fixe actuel du capital social et les apports en capital réalisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société;

3. Reconnaissance que le capital social de la Société est dès lors détenu comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage d'actionariat	Valeur nominale d'une action	Montant des actions
Activus Aps . . . . .	2.252,00	0,15%	100	225.200,00
Aage V. Jensen Charity Foundation . . . . .	125.000,00	8,3%	100	12.500.000,00
Swedbank . . . . .	21.913,00	1,46%	100	2.191.300,00
Avacon Invest Aps . . . . .	8.768,00	0,58%	100	876.800,00
BPT Asset Management AS . . . . .	320,00	0,02%	100	32.000,00
Cap invest Aps . . . . .	2.031,00	0,14%	100	203.100,00
Carnegie - East European Sub Fund . . . . .	15.000,00	1,00%	100	1.500.000,00
Cimid SA . . . . .	2.700,00	0,18%	100	270.000,00
Citco Global Custody N.V. ref H21 . . . . .	60.000,00	4,00%	100	6.000.000,00
Citco Global Custody N.V. ref 190046 . . . . .	9.298,00	0,62%	100	929.800,00
Dancasa ApS . . . . .	1,00	0,00%	100	100,00
Danske Capital, Sampo Bank Plc. . . . .	445.238,00	29,68%	100	44.523.800,00
Danske Bank International S.A. . . . .	250.000,00	16,67%	100	25.000.000,00
Dexter Invest AF 21. April 2006 A/S . . . . .	5.400,00	0,36%	100	540.000,00
Engel & Kisky ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Greenfield Farms Ltd. . . . .	5.000,00	0,33%	100	500.000,00
Gudbjörg & Einar Honorés Fond . . . . .	27.691,00	1,85%	100	2.769.100,00
Hoffmann Property A/S . . . . .	29.753,00	1,98%	100	2.975.300,00
IDA4 APS . . . . .	10.000,00	0,67%	100	1.000.000,00
Intentio Aps . . . . .	2.814,00	0,19%	100	281.400,00
ISP-Pensionskassen for Teknikum Og Diplomingeniører . . . . .	150.000,00	10,00%	100	15.000.000,00
Kiresco APS . . . . .	98.971,00	6,6%	100	9.897.100,00
MFA + Jensen Holding ApS . . . . .	1.172,00	0,08%	100	117.200,00
Nordea Bank Luxembourg . . . . .	36.421,00	2,43%	100	3.642.100,00
Novo A/S . . . . .	118.000,00	7,87%	100	11.800.000,00
Ole Gade . . . . .	1.162,00	0,08%	100	116.200,00
Petercam Luxembourg S.A. . . . .	13.947,00	0,93%	100	1.394.700,00
Project Consult APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Realdania . . . . .	48.680,00	3,25%	100	4.868.000,00
Romualdas Raudonis . . . . .	3.468,00	0,23%	100	346.800,00
Schultz-Jensen Holding ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Unicorn Tobacco co. APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Total . . . . .	1.500,000	100%	100	150.000,000

4. Création d'un capital social autorisé à hauteur de soixante-trois millions deux cent mille Euros (€ 63.200.000,-), étant entendu que l'autorisation accordée au Conseil d'Administration est sujette aux restrictions suivantes:

- Jusqu'à quarante-trois millions deux cent mille Euros (€ 43.200.000,-) sont réservés à l'émission d'actions pour honorer les obligations de la Société à émettre des actions suite à la conversion des obligations convertibles émises par la Société le 27 mars 2009, cette autorisation étant accordée pour une période s'achevant le 30 avril 2011;

- Jusqu'à vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-) sont réservés à l'offre de souscription d'actions à un ou plusieurs investisseurs externes, à un prix de souscription par action compris entre la valeur nominale et la Valeur Nette d'Inventaire déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration, cette autorisation étant accordée pour une durée de deux (2) ans à compter de la date où la présente autorisation est accordée. Au regard de cette autorisation de vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-), le Conseil d'Administration est expressément autorisé à émettre des actions sans réserver aux autres actionnaires un droit préférentiel de souscription.

5. Reconnaissance par les actionnaires de la Société (i) du rapport d'auditeur émis le ou proche du 26 mars 2009 par Ernst & Young, S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 7, parc Syrdall, L-5365 Munsbach, et (ii) du rapport émis le ou proche du 2 mars 2009 (ensemble, les «Rapports») par le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») aux fins d'émission par la Société d'obligations convertibles (y compris leur termes et conditions), une copie de ces Rapports ayant été envoyée à chaque Actionnaire de la Société;

6. Acceptation de l'émission par la Société (l'«Emission») d'un montant de trois cent mille (300.000) obligations convertibles, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune (les «OC»), lesquelles OC sont convertibles en actions de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-).chacune;

7. Reconnaissance que:

- Les OC sont convertibles en actions de la Société (les «Actions de Conversion») au taux de conversion de 1/1 (c'est-à-dire: une OC d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) donne droit à son détenteur enregistré, suite à la conversion de celle-ci en conformité avec les termes et conditions des OC, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-)), et

- Lors de l'émission des Actions de Conversion, ces actions doivent être émises en conformité avec les termes et conditions des OC, donnant droit à leur détenteur enregistré aux mêmes droits que les actionnaires existant, selon le cas, sauf disposition contraire des termes et conditions des OC;

- Autorisation et ratification de toute décision du conseil d'administration (a) pour mettre en place l'Emission et déterminer ses termes et conditions et (b) pour déterminer la date de l'Emission;

8. Autorisation de la création du registre de détenteurs d'obligations convertibles de la Société;

9. Autorisation au conseil d'administration de la Société d'émettre des actions dans le cadre du capital social autorisé;

10. Refonte des statuts de la Société;

11. Refonte subséquente du prospectus de la Société;

12. Divers.

VI. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital variable de la Société en un capital fixe.

Aux fins de cette conversion, l'Assemblée a revu le rapport du conseil d'administration, incluant une balance intérimaire de la Société en date du 27 mars 2009, qui atteste que la valeur nette d'inventaire de la Société est égale à cent soixante-quatorze millions deux cent trente-trois mille cinq cent soixante-sept Euro et quatre-vingt-treize centimes (€ 174.233.567,93).

Dès lors, la valeur nette d'inventaire de la Société étant au moins égale à cent cinquante millions d'Euros (€ 150.000.000,-), l'Assemblée décide de fixer le capital social à cent cinquante millions d'Euros (€ 150.000.000,-), et de convertir les un million cinq cent mille (1.500.000) actions existantes de la Société sans valeur nominale en un million cinq cent mille (1.500.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'allouer au compte prime d'émission de la Société un montant de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt-trois mille vingt et un Euros et trente-neuf cents (€ 18.983.021,39) correspondant à la différence entre le montant fixe actuel du capital social et les apports en capital réalisés par les actionnaires depuis la constitution de la Société.

#### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide que le capital social de la Société est dès lors détenu comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions	Pourcentage d'actionariat	Valeur nominale d'une action	Montant des actions
Activus Aps . . . . .	2.252,00	0,15%	100	225.200,00
Aage V. Jensen Charity Foundation . . . . .	125.000,00	8,3%	100	12.500.000,00
Swedbank . . . . .	21.913,00	1,46%	100	2.191.300,00
Avacon Invest Aps . . . . .	8.768,00	0,58%	100	876.800,00

49747

BPT Asset Management AS . . . . .	320,00	0,02%	100	32.000,00
Cap invest Aps . . . . .	2.031,00	0,14%	100	203.100,00
Carnegie - East European Sub Fund . . . . .	15.000,00	1,00%	100	1.500.000,00
Cimid SA . . . . .	2.700,00	0,18%	100	270.000,00
Citco Global Custody N.V. ref H21 . . . . .	60.000,00	4,00%	100	6.000.000,00
Citco Global Custody N.V. ref 190046 . . . . .	9.298,00	0,62%	100	929.800,00
Dancasa ApS . . . . .	1,00	0,00%	100	100,00
Danske Capital, Sampo Bank Plc. . . . .	445.238,00	29,68%	100	44.523.800,00
Danske Bank International S.A. . . . .	250.000,00	16,67%	100	25.000.000,00
Dexter Invest AF 21. April 2006 A/S . . . . .	5.400,00	0,36%	100	540.000,00
Engel & Kisky ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Greenfield Farms Ltd. . . . .	5.000,00	0,33%	100	500.000,00
Gudbjörg & Einar Honorés Fond . . . . .	27.691,00	1,85%	100	2.769.100,00
Hoffmann Property A/S . . . . .	29.753,00	1,98%	100	2.975.300,00
IDA4 APS . . . . .	10.000,00	0,67%	100	1.000.000,00
Intentio Aps . . . . .	2.814,00	0,19%	100	281.400,00
ISP-Pensionskassen for Teknikum Og				
Diplomingeniører . . . . .	150.000,00	10,00%	100	15.000.000,00
Kiresco APS . . . . .	98.971,00	6,6%	100	9.897.100,00
MFA + Jensen Holding ApS . . . . .	1.172,00	0,08%	100	117.200,00
Nordea Bank Luxembourg . . . . .	36.421,00	2,43%	100	3.642.100,00
Novo A/S . . . . .	118.000,00	7,87%	100	11.800.000,00
Ole Gade . . . . .	1.162,00	0,08%	100	116.200,00
Petercam Luxembourg S.A. . . . .	13.947,00	0,93%	100	1.394.700,00
Project Consult APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Realdania . . . . .	48.680,00	3,25%	100	4.868.000,00
Romualdas Raudonis . . . . .	3.468,00	0,23%	100	346.800,00
Schultz-Jensen Holding ApS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Unicorn Tobacco co. APS . . . . .	1.250,00	0,08%	100	125.000,00
Total . . . . .	1.500.000,00	100%	100	150.000.000,00

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de créer un capital social autorisé à hauteur de quarante-trois millions deux cent mille Euros (€ 43.200.000,-), étant entendu que l'autorisation accordée au conseil d'administration est sujette aux restrictions suivantes:

- Jusqu'à quarante-trois millions deux cent mille Euros (€ 43.200.000,-) sont réservés à l'émission d'actions pour honorer les obligations de la Société à émettre des actions suite à la conversion des obligations convertibles émises par la Société le 27 mars 2009, cette autorisation étant accordée pour une période s'achevant le 30 avril 2011.

- Jusqu'à vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-) sont réservés à l'offre de souscription d'actions à un ou plusieurs investisseurs externes, à un prix de souscription par actions compris entre la valeur nominale et la Valeur Nette d'Inventaire déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration, cette autorisation étant accordée pour une durée de deux (2) ans à compter de la date où la présente autorisation est accordée. Au regard de cette autorisation de vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-), le Conseil d'Administration est expressément autorisé à émettre des actions sans réserver aux autres actionnaires un droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée décide de reconnaître que le conseil d'administration est par conséquent autorisé à émettre des actions de temps en temps dans les limites du capital autorisé.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître les Rapports relatifs à l'Emission émis par:

- Ernst & Young, S.A., Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social au 7, parc Syrdall, L-5365 Munsbach, et qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus ne correspond pas à la valeur des Obligations Convertibles à émettre le 27 mars 2009.

L'émission des Obligations est subordonnée à la conversion du capital social variable de la Société en capital fixe. Les 1,500,000 actions existantes de la Société seront converties en 1,500,000 actions ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune».

Ernst & Young

Société Anonyme

- le conseil d'administration de la Société, lequel inclut les termes et conditions des OC.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver, autoriser et ratifier l'émission de trois cent mille (300.000) OC, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune, et décide d'approuver les termes et conditions des OC, tels qu'établis dans le rapport du Conseil d'Administration.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître que:

- Les OC sont convertibles en Actions de Conversion au taux de conversion de 1/1 (c'est-à-dire: une OC d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) donne droit à son détenteur enregistré, suite à la conversion de celle-ci en conformité avec les termes et conditions des OC qui sont par les présentes approuvées par l'Assemblée, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-)), et que

- Lors de l'émission des Actions de Conversion, ces actions doivent être émises en conformité avec les termes et conditions des OC, donnant droit à leur détenteur enregistré aux mêmes droits que les actionnaires existant, selon le cas, sauf disposition contraire des termes et conditions des OC;

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration (i) à mettre en place l'Emission en conformité avec ses termes et conditions et (b) à déterminer la date de l'Emission et ses termes et conditions en conformité avec celles établies dans le rapport émis par le Conseil d'Administration.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide (i) d'autoriser la création du registre de détenteurs d'obligations convertibles de la Société et (ii) autorise tout administrateur de la Société et tout employé de Fideos Financial Services S.A., chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à enregistrer l'Emission dans le registre de détenteurs d'obligations convertibles de la Société.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration de la Société à émettre jusqu'à quatre cent trente-deux mille (432.000) actions dans les limites du capital autorisé de la Société. Ces actions ne peuvent être émises que pour honorer les obligations de la Société à émettre des actions lors de la conversion des OC.

#### *Dixième résolution*

L'Assemblée décide la refonte des statuts de la Société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs des actions et tous ceux qui en deviendront actionnaires, une société sous la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de BALTIC PROPERTY TRUST OPTIMA S.A., SICAR (ci-après la «Société»).

La renonciation à la soumission à la Loi relative aux SICAR requiert le vote unanime des actionnaires de la Société.

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution des actionnaires adoptée dans la manière requise pour une modification des présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans des valeurs mobilières représentant du capital à risque dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille en contrepartie du risque qu'ils encourent.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet dans les limites les plus larges prévues par la loi du 15 juin 2004 relatif aux sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) (la «Loi relative aux SICAR»).

La Société peut emprunter par tout moyen et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument, lesquels peuvent être convertibles.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré à toute autre adresse de la même commune par simple résolution du Conseil d'Administration. Il pourra être transféré à toute autre adresse du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée dans la manière requise pour une modification des Statuts

Il peut être créé des filiales, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par résolution du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société est fixé à cent cinquante millions d'Euros (€ 150.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000) actions (les «Actions») d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune. Les produits de l'émission d'Actions sont investis dans un portefeuille d'investissements acquis par la Société et toutes les Actions ont la même valeur.

Le capital minimum de la Société est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,-).

Des actions ne pourront être souscrites que par apport en espèces, par des investisseurs avertis, définis par l'Art. 2 de la Loi relative aux SICAR, comme l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui i) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et 2) investit un minimum de 125.000 euros dans la Société, ou bénéficie d'une appréciation de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, ou d'un autre professionnel du secteur financier au sens de la Directive 2004/39/EC, ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa capacité à appréhender un investissement en capital à risque.

Aucun actionnaire n'est autorisé à détenir, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq pour cent (25%) des actions de la SICAR, dès que le capital de la SICAR a atteint le montant de cent cinquante millions d'Euro (EUR 150.000.000,-). Lorsqu'un actionnaire excède cette limite, ou ne remplit plus les conditions de qualification en tant qu'investisseur averti, la Société procédera à un rachat du surplus d'actions suivant la procédure déterminée à l'Article 7.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout directeur de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions pour la délivrance de nouvelles actions et de recevoir le paiement pour ces dernières.

**Art. 5.1.** Le capital social autorisé est fixé à soixante-trois millions deux cent mille Euros (€ 63.200.000,-) représenté par des Actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social émis dans les limites du capital social autorisé. Cette autorisation accordée au Conseil d'Administration est sujette aux restrictions suivantes:

- Jusqu'à quarante-trois millions deux cent mille Euros (€ 43.200.000,-) sont réservés à l'émission d'actions pour honorer les obligations de la Société à émettre des actions suite à la conversion des obligations convertibles émises par la Société le 27 mars 2009, cette autorisation étant accordée pour une période s'achevant le 30 avril 2011;

- Jusqu'à vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-) sont réservés à l'offre de souscription d'actions à un ou plusieurs investisseurs externes, à un prix de souscription par actions compris entre la valeur nominale et la Valeur Nette d'Inventaire déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration, cette autorisation étant accordée pour une durée de deux (2) ans à compter de la date où la présente autorisation est accordée. Au regard de cette autorisation de vingt millions d'Euros (€ 20.000.000,-), le Conseil d'Administration est expressément autorisé à émettre des actions sans réserver aux autres actionnaires un droit préférentiel de souscription.

Ces augmentations de capital peuvent être réalisées par l'émission d'actions avec ou sans prime d'émission et doivent être libérées en numéraire.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer à tout directeur de la Société, à tout représentant ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions pour la délivrance de nouvelles actions et de recevoir le paiement pour ces dernières.

Chaque fois qu'un actionnaire qui s'est engagé à souscrire des actions ne respecte pas son engagement en payant l'entièreté du prix de souscription dans le délai décidé par le Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration a le pouvoir de suspendre les droits attachés aux actions qui ont été souscrites et libérées antérieurement par l'actionnaire défaillant et de vendre et de transférer les actions concernées à un nouvel investisseur qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'actionnaire défaillant.

Le capital social émis et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour une modification statutaire.

**Art. 6.** Les Actions seront nominatives.

A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil d'Administration à un moment donné, la Société n'émettra pas de certificats d'action pour les actions nominatives et les actionnaires nominatifs recevront à la place une confirmation de leur actionariat.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la demande de souscription et après réception du prix d'achat. Suite à l'acceptation de la souscription et à la réception du prix d'achat, les actions souscrites sont attribuées sans délais au souscripteur et il recevra une confirmation de sa participation.

Le paiement des dividendes sera fait aux actionnaires nominatifs, à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque détenteur d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant libéré pour chacune des actions. Tout transfert d'action sera inscrit au registre des actionnaires.

Les actions peuvent être cédées librement aux investisseurs avertis remplissant les critères définis à l'article 5. Le transfert d'actions se fera par une déclaration écrite de transfert devant être inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et avis de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite également sur le registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société à un moment donné, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse ne soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire nominatif pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société.

**Art. 7.** La Société pourra restreindre ou prévenir la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale (une «Personne Non-Autorisée»), et à cet effet, la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'une action à une Personne Non-Autorisée;

b) demander à tout moment, à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions ou à toute personne figurant au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement qu'elle estime nécessaire, appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des Personnes Non-Autorisées;

c) s'il apparaît à la Société qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique des actions ou s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre la Société sujette à des lois fiscales ou autres, de juridictions autres que le Luxembourg, la Société pourra procéder au rachat forcé de toute ou partie des actions de cette personne de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire mentionné au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer pour ces titres et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse inscrite dans le registre des actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des actionnaires;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après appelé le «prix de rachat»), sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par action déterminée conformément aux dispositions de l'Article 19 des Statuts au jour prévu à l'avis de rachat.

3) Le paiement du prix de rachat sera versé au propriétaire de ces actions en Euro, sauf en périodes de restriction de change de l'Euro et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs, (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra à l'actionnaire en question. Après le dépôt du prix de rachat tel que mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée aux actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) de la banque; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires de la Société, le droit de vote à une Personne Non-Autorisée.

L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en cause ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions par une personne, ou au motif qu'une action appartenait en réalité à une autre personne que celle qui ne semblait à la Société à la date de l'envoi de l'avis de rachat, à condition dans ce cas que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi;

**Art. 8.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 13 des Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Conseil d'Administration en vertu des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois d'avril à 13.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit inclure:

1. Un rapport sur l'activité de la Société;
2. L'approbation du rapport annuel et de la décharge de responsabilité du Conseil d'Administration et du conseil de gestion pour leur actes entrant dans le cadre de leur fonctions;
3. Affectation des bénéfices ou imputation des pertes;
4. Election des Administrateurs;
5. Nomination d'un «réviseur d'entreprise.»

**Art. 10.** Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les Statuts.

Les détenteurs d'actions nominatives sont requis d'informer le Conseil d'Administration par écrit de leur intention d'assister à l'assemblée ou non, et le nombre d'actions pour lesquelles ils ont l'intention de voter. La même limite de cinq jours francs est applicable.

Toute action entière donne droit à une voix aux assemblées générales. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble ou télégramme ou télex, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les Statuts, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée se tiendra sans avis de convocation.

Une assemblée générale se tiendra, sur convocation du Conseil d'Administration, et pourra être demandée par le gestionnaire de la Société (Baltic Property Trust Asset Management A/S) ou par des actionnaires représentant au moins un vingtième (5%) du capital social afin que l'assemblée générale débâte d'une question spécifique. Les assemblées générales demandées par le gestionnaire de la Société ou par des actionnaires représentant au moins un vingtième (5%) du capital social devront être convoquées dans les deux semaines qui suivront une telle demande.

**Art. 12.** La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président dont la voix sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les membres du Conseil d'Administration, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Chaque membre du Conseil d'Administration et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendues en vu d'accomplir tous les actes nécessaires ou simplement utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, notamment tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront exercés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique sociétaire, la politique d'investissement ainsi que la conduite de la gestion des affaires de la Société. Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tout autre engagement qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à ces derniers.

A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Conseil d'Administration a et aura pleine autorité, et ceci de manière discrétionnaire, pour exercer, pour le compte et au nom de la Société, tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des directeurs ou agents de la Société.

Les directeurs et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Conseil d'Administration, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les Statuts.

**Art. 14.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 13 des Statuts.

**Art. 15.** Un membre du Conseil d'Administration ou n'importe lequel de ses gérants ou directeurs et directeurs de la Société sera en droit de se faire indemniser par la Société pour tous les coûts, frais, pertes, dépenses ou responsabilités qu'il encourra dans l'exécution ou l'accomplissement de ses obligations ou en relation avec celles-ci, et notamment toute responsabilité encourue lors de toute procédure civile ou pénale en relation avec quelque chose qu'il aurait fait ou omis de faire en tant que membre du Conseil d'Administrateur, gérant ou directeur du Conseil d'Administration ou directeur de la Société et pour lequel un jugement a statué en sa faveur (ou toute procédure qui disposera de manière similaire, sans trouver ou admettre de violation grave de ses devoirs) ou en relation avec toute requête en fin de non-recevoir en relation avec cet acte ou omission pour laquelle la fin de non recevoir lui a été accordée par la Cour.

**Art. 16.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises («réviseur d'entreprises agréé»), qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi relative aux SICAR. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

**Art. 17.** Les Actions de la Société ne pourront être rachetées par la Société que sur décision du Conseil d'Administration.

Aucun rachat ne pourra être demandé par les détenteurs d'actions.

La Société peut, à la discrétion du Conseil d'Administration, racheter des actions à un montant et aux conditions définis par le Conseil d'Administration dans un avis envoyé aux actionnaires ne répondant pas aux critères d'investisseurs avertis au sens de la Loi relative aux SICAR, tels que définis plus amplement à l'article 5 des Statuts ou qui sont des Personnes Non-Autorisées suivant la définition de l'article 7 des Statuts, en spécifiant le nombre d'actions à racheter, le jour d'évaluation, tel que défini ci-après, et la date à laquelle un tel rachat deviendra effectif (le «Jour de Rachat»).

Immédiatement après la clôture des bureaux le Jour de Rachat mentionné dans l'avis de rachat (et nonobstant le fait que le(s) détenteur(s) d'actions ai(en)t ou non fourni les informations relatives au compte bancaire telles que requises ci-après), ce(s) détenteur(s) d'actions cessera(ont) d'être les propriétaires des actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son (ses) nom(s) ne devra plus apparaître en tant que détenteur de ces actions dans le registre des actionnaires.

Toute personne cessera d'avoir des droits d'actionnaire de la Société en relation avec les actions ainsi rachetées à compter de la clôture des bureaux au Jour de Rachat mentionné dans l'avis de rachat mentionné ci-dessus.

Dans tous les cas, l'avis de rachat sera distribué au(x) détenteur(s) d'actions en envoyant cette notice par courrier adressé à ce (ces) détenteur(s) d'actions à son (leur) dernière adresse mentionnée au registre des actionnaires ou connu de la Société. Le (les) détenteur(s) d'actions concerné(s) devra (devront) sans délai fournir un compte bancaire sur lequel le prix de rachat pour ses (leurs) actions rachetées devra être transféré.

Le prix de rachat à payer pour chacune des actions ainsi rachetées sera la Valeur Nette d'Inventaire de cette action calculée lors du prochain Jour d'Évaluation, moins, le cas échéant, un montant égal à tous droits et charges qui seront encourus lors de la réalisation des investissements de la Société le Jour d'Évaluation en vue de procéder à un tel rachat approuvé par les actionnaires.

Le paiement du prix de rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le (les) détenteur(s) des actions concernées ou ainsi qu'il aura été convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où le (les) détenteur(s) d'actions concernées n'indiquerai(en)t pas un compte bancaire sur lequel le prix de rachat devrait être transféré, la Société peut soit déposer ce montant sur un compte ouvert dans ce but, ou envoyer un chèque de ce montant à la dernière adresse du (des) détenteur(s) des actions mentionnées dans le registre des actionnaires ou connue de la Société, à chaque fois au seul risque et coût du (des) détenteur(s) des actions concernées.

Après le transfert ou le dépôt du prix de rachat ou de l'envoi du chèque mentionné ci-dessus, aucune personne intéressée dans les actions rachetées conformément à l'avis de rachat n'aura encore d'intérêt en relation avec les actions ou l'une d'entre elles, ou aucune créance contre la Société ou ses avoirs en relation avec elle ou avec le prix de rachat.

Les actions du capital de la Société qui ont été rachetées par la Société devront être annulées.

**Art. 18.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions et les prix de rachat d'actions de la Société seront, en vue du rachat d'actions en application des articles 7 et 17 des Statuts, déterminés par la Société, de temps à autre, mais en aucun cas



moins de deux fois par an, ainsi que le Conseil d'Administration en décidera (le jour de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire est désigné dans les Statuts comme «Date d'Évaluation»).

La Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire dans des cas exceptionnels où les circonstances le requièrent et à condition que la suspension soit justifiée en considérant les intérêts des actionnaires.

Aucun rachat d'actions n'aura lieu pendant une période de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Si approprié, un avis de suspension sera communiqué aux actionnaires.

**Art. 19.** La Valeur Nette d'Inventaire d'actions de la Société est exprimée en Euro comme un chiffre par action et déterminée à la Date d'Évaluation en divisant les avoirs nets de la Société, étant la valeur des avoirs de la Société moins ses engagements, par le nombre des actions de la Société en émission.

La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts déclarés ou venus à échéance tels que prémentionnés non encore reçus, sera censée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en totalité; dans ce cas, la dite valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblerait adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur de chaque titre qui est négocié sur un marché réglementé sera évaluée par rapport au dernier cours disponible sur ce marché qui est normalement le marché principal pour ces titres.

3) Les titres non négociés sur un marché réglementé et les titres négociés sur un marché réglementé pour lesquels le prix déterminé conformément au point 2) ci-dessus n'est pas représentatif d'une juste valeur marchande, seront déterminés sur base du prix de vente raisonnablement envisageable, déterminé avec prudence et bonne foi;

4) Tous les autres avoirs de quelque sorte ou nature qu'ils soient, seront évalués à leur juste valeur marchande déterminée de bonne foi par ou sous la responsabilité du Conseil d'Administration suivant des principes et procédures d'évaluation généralement acceptés. En vue de déterminer la valeur équitable des avoirs visés par cette disposition, le Conseil d'Administration pourra prendre en considération tous les facteurs qu'il considère comme raisonnablement important en relation avec ces avoirs, ces facteurs pouvant, entre autres, inclure (i) les caractéristiques et les données fondamentales en relation avec ces avoirs incluant les coûts, la taille, le taux d'intérêt actuel, la période jusqu'à la re-détermination du taux d'intérêt, l'échéance et le taux applicable à ces avoirs ainsi que les conditions et la structure de dettes des avoirs; (ii) la nature et l'adéquation des droits, moyens et intérêts de la Société; (iii) le rating des avoirs, leur cash flow, leur structure de capital et leur possibilités de développement futur; (iv) information en relation avec de récentes transactions sur le marché; (v) la réputation et la situation financière des avoirs et les derniers rapports concernant les avoirs; (vi) les conditions économiques générales affectant la valeur équitable des avoirs. Le Conseil d'Administration est autorisé à appliquer d'autres méthodes d'évaluation alternatives si les méthodes d'évaluation ci-avant mentionnées apparaissent comme inadéquates en principe ou inappropriées dans des circonstances exceptionnelles ou suite à des événements extraordinaires. Pour les besoins de cet article:

a) les actions de la Société qui sont en passe d'être rachetées conformément à l'article 17 ci-avant, seront considérées comme actions existantes et seront prises en considération jusqu'à la clôture des transactions à la Date d'Évaluation mentionnée dans cet article et seront, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme une dette de la Société,

b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en Euro, seront évalués après prise en considération du ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire d'actions, et

c) effet sera donné à la Date d'Évaluation à tous achats ou ventes de titres contractés par la Société à cette Date d'Évaluation, dans la mesure du possible,

d) les engagements des investisseurs de souscrire des actions dans la Société ne seront pas considérés pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.

**Art. 20.** La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui satisfera aux exigences de la Loi relative aux SICAR (le «Dépositaire»). Toutes les valeurs, espèces et autres avoirs de la Société sont détenus par ou pour ordre du Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait se retirer, le Conseil d'Administration accomplira les efforts nécessaires pour trouver une société pour agir comme dépositaire et le Conseil d'Administration désignera dans les deux mois cette société comme Dépositaire en lieu et place de l'ancien Dépositaire. Le Conseil d'Administration pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un nouveau dépositaire n'ait été désigné conformément à cette disposition, en vue d'agir à la place du Dépositaire.

**Art. 21.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires décidera sur proposition du Conseil d'Administration, de l'usage à faire des résultats annuels et d'autres distributions.

Durant leur première année d'émission, il sera attribué aux actions un droit proportionnel au dividende de cette année, le cas échéant, calculé sur la base du nombre de mois entiers pendant lesquels les actions ont été en existence durant cette année.

Des acomptes sur dividendes peuvent être payés sur décision du Conseil d'Administration.

Aucune distribution de dividendes ne peut être faite, si suite à cette distribution, le capital de la Société deviendrait inférieur au capital minimum prévu par la loi.

Les dividendes annoncés peuvent être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et seront payés aux place et lieu à déterminer par le Conseil d'Administration.

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant d'une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Ce liquidateur doit être approuvé par les autorités de surveillance luxembourgeoises et donner toutes garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

**Art. 24.** Les Statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

**Art. 25.** Toutes les matières, non régies par les Statuts, seront soumises aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et à la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement à capital à risque (SICAR).

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée décide (i) la refonte subséquente du prospectus de la Société dernièrement approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la «CSSF») le 7 octobre 2005 et (ii) autorise tout administrateur ou tout employé d'Atoz, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, à procéder aux formalités nécessaires auprès de la CSSF.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 8.000,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. HEINZ, J. SCHAEFFER, N. CUISSET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13135. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009057963/242/1108.

(090066691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

#### **Rinascimento Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 66.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009057461/10.

(090067357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**MIM Holdco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.576.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/05/09.

Jan Willem Overheul

Administrateur

Référence de publication: 2009057465/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00250. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Global Market Insights, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 93.696.

## FERMETURE DE SUCCURSALE

*Extrait*

Il résulte des résolutions prises par le Manager de la succursale luxembourgeoise Global Market Insights LLP en date du 31 décembre 2008:

1. de fermer le succursale à compter du 31 décembre 2008

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour GLOBAL MARKETS INSIGHTS LLC

Stephen David McLaughlin

Gérant unique

Référence de publication: 2009057508/759/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07441. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Armal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 146.021.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2009;

2) La société à responsabilité limitée Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ici représentée Monsieur Marc VAN HOEK, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2009.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Armal S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a également pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-huit mille euros (EUR 38.000,-) divisé en trois cent quatre-vingts (380) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) Management S. à r.l., préqualifiée, Cent quatre-vingt-dix actions . . . . .	190
2) Manager S. à r.l., préqualifiée, Cent quatre-vingt-dix actions . . . . .	190
Total: trois cent quatre-vingt actions . . . . .	380

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-huit mille euros (38.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents (1.300,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Management S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.489, ayant comme représentant permanent Monsieur Marc VAN HOEK;

b) Manager S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.614, ayant comme représentant permanent Madame Geneviève DUMONT;

c) Director S. à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.613, ayant comme représentant permanent Madame Angela KRETZ.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

- LUXFIDUCIA, S.à.r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.529.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Van Hoeck et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mai 2009. Relation: LAC/2009/17307. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058356/5770/147.

(090067881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

---

**Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/05/09.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2009057466/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00247. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**PPS Offices Western Europe S.A., ou en abrégé PPS OWE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.780.

*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 17 avril 2009*

M. Moyse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 05/05/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Offices Western Europe S.A., ou en abrégé PPS OWE S.A.

Fortis Inertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057467/15.

(090066366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Milestone Income Midcap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.578.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/5/2009.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2009057468/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00252. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Fred Alger International Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.674.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 Avril 2009,

sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2010:

Monsieur Hal Liebes

111, Fifth Avenue NY 10003 New York (USA)

Monsieur Daniel C. Chung

111, Fifth Avenue NY 10003 New York (USA)

Monsieur Robert L. Kincel

600, Plaza One 07311 Jersey City, New Jersey (USA)

est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui sera tenue en 2010:

Ernst & Young S.A. 7, Parc d'Activités Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Avril 2009.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Signature

Un administrateur domiciliaire

Référence de publication: 2009057793/1229/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Crownstone Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.448.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Hille Paul Schut.

Référence de publication: 2009057469/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00605. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**IMMO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.562.

Suite aux cessions de parts sociales effectuées en date du 17 mars 2009, KANTONIS S.A. a cédé les 5.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société IMMO LUXEMBOURG S. à r.l., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill, à Messieurs Leonid MOKROUSOV et Konstantin LEFTEROV.

Suite à cette cession, le capital de la société IMMO LUXEMBOURG S. à r.l. est détenu comme suit:

2.500 parts: M. Leonid MOKROUSOV

2.500 parts: M. Konstantin LEFTEROV

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2009057470/15.

(090066262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Crownstone Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.448.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Hille Paul Schut.

Référence de publication: 2009057471/9168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00607. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090067326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Ateliers Arthur Graas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 89.825.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Erich BOES, maître-serrurier, né à Weiten actuellement Mettlach (Allemagne) le 23 mai 1956, demeurant à D-54439 Palzem, Obermoselstraße 7.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ATELIERS ARTHUR GRAAS S.à r.l.", avec siège social à L-2537 Luxembourg, 10, rue Sigismond, constituée suivant acte sous seing privé, en date du 1<sup>er</sup> janvier 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 49 du 22 mars 1973, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 19 février 1999, publié par extrait au Mémorial C, numéro 399 du 2 juin 1999, et suivant acte sous seing privé en date du 21 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 1082 du 16 juillet 2002 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2190 du 9 septembre 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 89.825.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Erich BOES, prénommé.

III.- Monsieur Erich BOES, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide une refonte des statuts de la société sans en changer la personnalité quant à la forme et au fond qui auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "ATELIERS ARTHUR GRAAS S.à r.l.".



**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de serrurerie avec vente d'articles de la branche.

La société a pour objet encore toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui sont nécessairement ou simplement utiles, soit directement, soit indirectement à la réalisation de l'objet social ou qui peuvent en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les cinq cents (500) parts ont été souscrites par Monsieur Erich BOES, maître-serrurier, né à Weiten actuellement Mettlach (Allemagne) le 23 mai 1956, demeurant à D-54439 Palzem, Obermoselstraße 7.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Erich BOES, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. Relation: LAC/2009/17494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009057962/222/81.

(090067011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**European News Exchange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 46.116.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European News Exchange S.A.*

Nic Jakob

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009057472/12.

(090066869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Six Card Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009057473/10.

(090066857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**ETF - EUROVIA TRAVAUX FERROVIAIRES Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4714 Pétange, 2, rue Eucosider.

R.C.S. Luxembourg B 51.824.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09 Avril 2009*

L'Assemblée Générale prend acte sur la décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat des réviseurs de la société BDO.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale nomme la Société DELOITTE pour une durée d'un an, soit à l'issue de l'Assemblée Générale de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Coordonnées de la Société Deloitte

RCS: B 67895

N° Immatriculation: 1998 22 35 033

Adresse: 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Pétange, le 11 Mai 2009.

Pour extrait conforme

Jean-Marc REIBELL

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2009057711/20.

(090067161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Aflor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 56.058.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057474/10.

(090067159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,**  
**(anc. Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of the month of April.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR" (the "Company"), a société d'investissement en capital à risque (SICAR) adopting the form of a société en commandite par actions having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg on 18 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° C 128 on 7th February 2007.

The articles of incorporation of the Company have been last amended by deed of notary Gérard LECUIT of 6 April 2009 and not yet published in the Mémorial C.

The Meeting was chaired by Mr Laurent FORGET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting appointed as secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing professionally in Luxembourg and Mr Thomas PUYET, employé privé, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The Meeting was duly convened by notices sent by registered mail on 9 April 2009.

2. The shareholders represented at the Meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

3. It appears from said attendance list that out of the fifty one thousand four hundred and sixteen (51,416) class A ordinary shares and one (1) class B ordinary share in issue in the Company, forty-four thousand one hundred sixty-eight (44,168) class A ordinary shares and one (1) class B ordinary share are represented at this Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

4. In accordance with paragraph 2 of article 10 of the Company's articles of incorporation, the Manager, holding the one (1) class B ordinary share shall have a veto power with respect to all shareholder resolutions other than those relating to his removal.

5. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Removal of Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à.r.l. as Manager of the Company and appointment of Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l. as new Manager of the Company and consequent amendment of (i) paragraph 2 of article 1 of the Company's articles of incorporation, (ii) paragraph 3 of article 3 of the Company's articles of incorporation and (iii) paragraph 1 of article 9 of the Company's articles of incorporation so as to read as follows:

(i) "The Company shall exist under the corporate name of Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR".

(ii) "The Company's main Portfolio Investment will be an investment in Trilantic Capital Partners IV Europe L.P., a limited partnership governed by the laws of England (the "European Fund")."

(iii) "**Art. 9. Management**

The Company shall be managed by Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., a société à responsabilité limitée with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), in process of registration with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg (the "Manager"), in its capacity as general partner (associé-commandité) and holder of all Class B Shares of the Company."

2. Amendment of paragraph 6 of article 8 of the Company's articles of incorporation to enable the Manager (as defined therein) to take any appropriate action in case of an event of default notwithstanding the fact that no action has been taken against the Company by the European Fund so as to read as follows:

"In case of an event of default (being an event pursuant to which a class A shareholder fails (i) to validly subscribe to new shares in the Company in breach of contractual arrangements to this effect between the class A shareholder and the Company or (ii) otherwise causes the Company to be in breach of its obligations towards the European Fund or other alternative or parallel investment structures) and without prejudice to any other available remedies, the Company may charge to the defaulting class A shareholder late payment penalties at a rate, which the Manager, in his sole discretion, may reasonably determine to keep the Company fully harmless from any late payment penalties or other sanctions of whatever nature to which it will become subject as result of the default by such class A shareholder. If such default is not remedied in a timely manner to allow the Company to comply with all its obligations, in particular towards the European Fund or other alternative or parallel investment structures and whether or not the European Fund or other alternative

or parallel investment structures have taken any action against the Company, the Company may (i) cancel all or portion of such defaulting class A shareholder's undrawn commitment towards the Company, (ii) cause the defaulting class A shareholder to transfer all or portion of its class A Shares in the Company to such other persons, and at such price, as directed in the reasonable direction of the Manager and/or (iii) compulsorily redeem the defaulting class A shareholder's class A Shares at a redemption amount, equal to any default payments made as a result of such default by the European Fund or other alternative or parallel investment structures to the Company, and the payment of any redemption amount may be reduced and/or deferred until such time and may be subject to such adjustments which the Manager, in his sole discretion, may reasonably determine to keep the Company fully harmless from any sanctions imposed on the Company as a result of the default by such class A shareholder, provided always that, while considering all reasonable additional costs caused by the indirect nature of its investment, the defaulting class A shareholder may not be substantially worse off than had he directly invested into the European Fund or other alternative or parallel investment structures."

3. Amendment of the last paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation (i) to remove the following wording "save for any veto right of the Manager" in the second line to make this article consistent with the last paragraph of article 10 of the Company's articles of incorporation, and (ii) to replace the reference to "Lehman Brothers Holdings Inc." by a reference to "Trilantic Capital Partners Management Ltd." so as to read as follows:

"Subject to all requirements of the SICAR Law, the Manager of the Company may be removed by the class A shareholders, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation if and when the general partner of the European Fund ceases to be an affiliate of Trilantic Capital Partners Management Ltd. Upon such removal, the Manager shall be obliged to transfer all his Class B Shares at net asset value (NAV) to the new manager of the Company"

The above being approved, the Meeting of the shareholders deliberates on all the agenda items and passes the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting proposes to resolve that

- Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à.r.l. is removed as Manager of the Company and Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l. is appointed as new Manager of the Company;
- paragraph 2 of article 1 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

" **Art. 1. (paragraph 1).** The Company shall exist under the corporate name of Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR".

- paragraph 3 of article 3 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows

" **Art. 3. (paragraph 3).** The Company's main Portfolio Investment will be an investment in Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., a limited partnership governed by the laws of England (the "European Fund")." and

- paragraph 1 of article 9 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

" **Art. 9. Management. (paragraph 1).** The Company shall be managed by Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l, a société à responsabilité limitée with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), in process of registration with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg (the "Manager"), in its capacity as general partner (associé-commandité) and holder of all Class B Shares of the Company."

Votes:

In favour: 95,50%

Against: 0,00%

Abstention: 4,50%

As a consequence, the Meeting approves the above resolution.

*Second resolution*

The Meeting proposes to amend paragraph 6 of article 8 of the Company's articles of incorporation to enable the Manager (as defined therein) to take any appropriate action in case of an event of default notwithstanding the fact that no action has been taken against the Company by the European Fund so as to read as follows:

" **Art. 8. (paragraph 6).** In case of an event of default (being an event pursuant to which a class A shareholder fails (i) to validly subscribe to new shares in the Company in breach of contractual arrangements to this effect between the class A shareholder and the Company or (ii) otherwise causes the Company to be in breach of its obligations towards the European Fund or other alternative or parallel investment structures) and without prejudice to any other available remedies, the Company may charge to the defaulting class A shareholder late payment penalties at a rate, which the Manager, in his sole discretion, may reasonably determine to keep the Company fully harmless from any late payment penalties or other sanctions of whatever nature to which it will become subject as result of the default by such class A shareholder. If such default is not remedied in a timely manner to allow the Company to comply with all its obligations, in particular towards the European Fund or other alternative or parallel investment structures and whether or not the European Fund or other alternative or parallel investment structures have taken any action against the Company, the Company may (i)

cancel all or portion of such defaulting class A shareholder's undrawn commitment towards the Company, (ii) cause the defaulting class A shareholder to transfer all or portion of its class A Shares in the Company to such other persons, and at such price, as directed in the reasonable direction of the Manager and/or (iii) compulsorily redeem the defaulting class A shareholder's class A Shares at a redemption amount, equal to any default payments made as a result of such default by the European Fund or other alternative or parallel investment structures to the Company, and the payment of any redemption amount may be reduced and/or deferred until such time and may be subject to such adjustments which the Manager, in his sole discretion, may reasonably determine to keep the Company fully harmless from any sanctions imposed on the Company as a result of the default by such class A shareholder, provided always that, while considering all reasonable additional costs caused by the indirect nature of its investment, the defaulting class A shareholder may not be substantially worse off than had he directly invested into the European Fund or other alternative or parallel investment structures."

Votes:

In favour: 82,02%

Against: 0,00%

Abstention: 17,98%

As a consequence, the Meeting approves the above resolution.

#### *Third resolution*

The Meeting proposes to amend the last paragraph of article 15 of the Company's articles of incorporation (i) to remove the following wording "save for any veto right of the Manager" in the second line to make this article consistent with the last paragraph of article 10 of the Company's articles of incorporation, and (ii) to replace the reference to "Lehman Brothers Holdings Inc." by a reference to "Trilantic Capital Partners Management Ltd." so as to read as follows:

" **Art. 15. (last paragraph).** Subject to all requirements of the SICAR Law, the Manager of the Company may be removed by the class A shareholders, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation if and when the general partner of the European Fund ceases to be an affiliate of Trilantic Capital Partners Management Ltd. Upon such removal, the Manager shall be obliged to transfer all his Class B Shares at net asset value (NAV) to the new manager of the Company".

Votes:

In favour: 95,50%

Against: 0,00%

Abstention: 4,50%

As a consequence, the Meeting approves the above resolution.

There being nothing further on the agenda the Meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the parties, the minutes of the Meeting are drafted in English followed by a French translation. In the event of a conflict between the French and the English version, the English version shall prevail.

This deed is made in Luxembourg on the day beforementioned.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Lehman Brothers Merchant Banking Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR" (la "Société"), une société d'investissement en capital à risque (SICAR) adoptant la forme d'une société en commandite par actions ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu du notaire Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg le 18 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro C 128 du 7 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Gérard LECUIT, le 6 avril 2009 non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a nommé comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

et Monsieur Thomas PUYET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président a déclaré et requis du notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Assemblée a été dûment convoquée par des convocations envoyées par courrier recommandé le 9 avril 2009.

2. Les actionnaires représentés à l'Assemblée et leurs participations respectives figurent sur une liste de présence qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

3. Il appert de ladite liste de présence que des cinquante et un mille quatre cent seize (51.416) actions ordinaires de catégorie A and une (1) action ordinaire de catégorie B en émission dans la Société, quarante-quatre mille cent soixante-huit (44.168) actions ordinaires de catégorie A et une (1) action de catégorie B sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée valablement et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

4. Conformément au paragraphe 2 de l'article 10 des statuts de la Société, le Gérant, détenant une (1) action ordinaire de catégorie B doit avoir un droit de veto par rapport à toutes les résolutions des actionnaires autres que celles concernant sa révocation.

5. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Révocation de Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à.r.l. en tant que Gérant de la Société et nomination de Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l. en tant que nouveau Gérant de la Société et modification subséquente du (i) paragraphe 2 de l'article 1 des statuts de la Société, (ii) paragraphe 3 de l'article 3 des statuts de la Société et (iii) paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Société de sorte qu'ils se lisent comme suit:

(i) "La Société adoptera la dénomination Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR".

(ii) "L'Investissement principal de la Société consistera en un investissement dans Trilantic Capital Partners IV Europe L.P., régie par le droit anglais (le "Fonds Européen").

(iii) " **Art. 9. Gestion**

La Société est gérée par Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "Gérant"), en qualité d'associé commandité et détenteur de toutes les Actions de Catégorie B de la Société."

2. Modification du paragraphe 6 de l'article 8 des statuts de la Société afin de permettre au Gérant (tel qu'il y est défini) de prendre toute mesure appropriée en cas de défaillance nonobstant le fait qu'aucune mesure n'ait été prise à l'encontre la Société par le Fonds Européen de sorte qu'il se lise comme suit:

"En cas de défaillance (c'est-à-dire si un actionnaire de catégorie A (i) ne souscrit pas valablement de nouvelles actions de la Société contrairement aux arrangements contractuels pris à cet effet entre les actionnaires de catégorie A et la Société ou (ii) autrement conduit la Société à être en inexécution de ses obligations envers le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissements parallèles ou alternatives) et sans préjudice quant à tout autre dommage et intérêt, la Société peut imposer à l'actionnaire de catégorie A en défaut des pénalités de retard à un taux, que le Gérant peut raisonnablement déterminer, à sa discrétion, afin d'indemniser la Société contre toute pénalité de retard ou autre sanction de toute nature dont elle serait tenue responsable suite à la défaillance de cet actionnaire de catégorie A. S'il n'est pas remédié à cette défaillance rapidement de manière à donner à la Société la possibilité de respecter ses obligations, en particulier envers le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles et que le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles ait pris ou non toute mesure à l'encontre de la Société, la Société peut (i) annuler la totalité ou une partie des engagements non appelés de l'actionnaire de catégorie A défaillant envers la Société, (ii) obliger l'actionnaire de catégorie A défaillant à transférer l'intégralité ou une partie de ces actions de catégorie A aux personnes, et au prix, demandé dans une mesure raisonnable par le Gérant et/ou (iii) procéder à un rachat forcé des actions de catégorie A détenues par l'actionnaire défaillant de catégorie A à un prix de rachat égal à tout paiement fait suite à cette défaillance par le Fonds Européen ou par d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles à la Société, et le paiement du prix du rachat peut être réduit et/ou différé pour une certaine durée et être sujet à ajustement, que le Gérant à sa discrétion peut déterminer raisonnablement afin d'indemniser la Société contre toute sanction imposée suite à la défaillance de cet actionnaire de catégorie A, sous réserve néanmoins que, compte tenu de tous les coûts raisonnables supplémentaires liés à la nature indirecte de ces investissements, l'actionnaire de catégorie A défaillant ne doit pas être dans une situation plus défavorable que s'il avait investi directement dans le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles."

3. Modification du dernier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société (i) afin de supprimer la formulation suivante "à l'exception de tout droit de veto du Gérant," à la deuxième ligne afin que cet article soit en accord avec le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, et (ii) afin de remplacer la référence à "Lehman Brothers Holdings Inc." par la référence à "Trilantic Capital Partners Management Ltd." de sorte qu'il se lise comme suit:

"Conformément aux exigences de la Loi SICAR, le Gérant de la Société peut être révoqué par les actionnaires de catégorie A, votant selon les règles de quorum et de majorité fixés par ces statuts ou, selon le cas par la loi pour toute

modification des Statuts, si et quand l'associé commandité du Fonds Européen cesse d'être un affilié de Trilantic Capital Partners Management Ltd. Après une telle révocation, le Gérant sera obligé de transférer l'intégralité de ses Actions de Catégorie B à la valeur d'actif net (NAV) au nouveau gérant de la Société."

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée des actionnaires délibère alors sur tous les points à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée propose la décision suivante à savoir que

- Lehman Brothers Merchant Banking Associates IV (Europe) S.à.r.l. est révoqué en tant que Gérant de la Société et Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l. est nommé en tant que nouveau Gérant de la Société;

- le paragraphe 2 de l'article 1 des statuts de la Société est modifié de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (paragraphe 2).** La Société adoptera la dénomination Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR".

- le paragraphe 3 de l'article 3 des statuts de la Société est modifié de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 3. (paragraphe 3).** L'Investissement principal de la Société consistera en un investissement dans Trilantic Capital Partners IV (Europe) L.P., régie par le droit anglais (le "Fonds Européen").

- le paragraphe 1 de l'article 9 des statuts de la Société est modifié de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 9. Gestion. (paragraphe 1).** La Société est gérée par Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le "Gérant"), en qualité d'associé commandité et détenteur de toutes les Actions de Catégorie B de la Société."

Votes:

Pour: 95,50%

Contre: 0,00%

Abstentions: 4,50%

En conséquence, l'assemblée générale approuve cette résolution.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée propose de modifier le paragraphe 6 de l'article 8 des statuts de la Société afin de permettre au Gérant (tel qu'il y est défini) de prendre toute mesure appropriée en cas de défaillance nonobstant le fait qu'aucune mesure n'a été prise à l'encontre de la Société par le Fonds Européen de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 8. (paragraphe 6).** En cas de défaillance (c'est-à-dire si un actionnaire de catégorie A (i) ne souscrit pas valablement de nouvelles actions de la Société contrairement aux arrangements contractuels pris à cet effet entre les actionnaires de catégorie A et la Société ou (ii) autrement conduit la Société à être en inexécution de ses obligations envers le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissements parallèles ou alternatives) et sans préjudice quant à tout autre dommage et intérêt, la Société peut imposer à l'actionnaire de catégorie A en défaut des pénalités de retard à un taux, que le Gérant peut raisonnablement déterminer, à sa discrétion, afin d'indemniser la Société contre toute pénalité de retard ou autre sanction de toute nature dont elle serait tenue responsable suite à la défaillance de cet actionnaire de catégorie A. S'il n'est pas remédié à cette défaillance rapidement de manière à donner à la Société la possibilité de respecter ses obligations, en particulier envers le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles et que le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles ait pris ou non toute mesure à l'encontre de la Société, la Société peut (i) annuler la totalité ou une partie des engagements non appelés de l'actionnaire de catégorie A défaillant envers la Société, (ii) obliger l'actionnaire de catégorie A défaillant à transférer l'intégralité ou une partie de ces actions de catégorie A aux personnes, et au prix, demandé dans une mesure raisonnable par le Gérant et/ou (iii) procéder à un rachat forcé des actions de catégorie A détenues par l'actionnaire défaillant de catégorie A à un prix de rachat égal à tout paiement fait suite à cette défaillance par le Fonds Européen ou par d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles à la Société, et le paiement du prix du rachat peut être réduit et/ou différé pour une certaine durée et être sujet à ajustement, que le Gérant à sa discrétion peut déterminer raisonnablement afin d'indemniser la Société contre toute sanction imposée suite à la défaillance de cet actionnaire de catégorie A, sous réserve néanmoins que, compte tenu de tous les coûts raisonnables supplémentaires liés à la nature indirecte de ces investissements, l'actionnaire de catégorie A défaillant ne doit pas être dans une situation plus défavorable que s'il avait investi directement dans le Fonds Européen ou d'autres structures d'investissement alternatives ou parallèles."

Votes:

Pour: 82,02%

Contre: 0,00%

Abstentions: 17,98%

En conséquence, l'assemblée générale approuve cette résolution.

### Troisième résolution

L'Assemblée propose de modifier le dernier paragraphe de l'article 15 des statuts de la Société (i) afin de supprimer la formulation suivante "à l'exception de tout droit de veto du Gérant, "à la deuxième ligne afin que cet article soit en accord avec le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société, et (ii) afin de remplacer la référence à "Lehman Brothers Holdings Inc." par la référence à "Trilantic Capital Partners Management Ltd." de sorte qu'il se lise comme suit:

" **Art. 15. (dernier paragraphe).** Conformément aux exigences de la Loi SICAR, le Gérant de la Société peut être révoqué par les actionnaires de catégorie A, votant selon les règles de quorum et de majorité fixés par ces statuts ou, selon le cas par la loi pour toute modification des Statuts, si et quand l'associé commandité du Fonds Européen cesse d'être un affilié de Trilantic Capital Partners Management Ltd. Après une telle révocation, le Gérant sera obligé de transférer l'intégralité de ses Actions de Catégorie B à la valeur d'actif net (NAV) au nouveau gérant de la Société."

Votes:

Pour: 95,50%

Contre: 0,00%

Abstentions: 4,50%

En conséquence, l'assemblée générale approuve cette résolution.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

### Coûts et Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que la demande des parties, le présent procès-verbal de l'Assemblée et rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. FORGET, B. TASSIGNY, T. PUYET, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 avril 2009. Relation: LAC/2009/15841. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009058065/220/314.

(090066881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

### **Pole Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.504.

### *Réunion du conseil d'administration*

Conformément à l'article 2 des statuts, le conseil d'administration a pris, lors de sa réunion du 29 Avril 2009, la décision de transférer le siège social, à partir du 29 Avril 2009, à l'adresse suivante:

74, route d'Arlon L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 Avril 2009.

Pour extrait conforme

POLE MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009057499/15.

(090065950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.



**MIB MP Leipzig, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.940.

—  
EXTRAIT

575 parts sociales sur les 2,688 détenues par Monsieur Tillmann SAUER-MORHARD ont été transférées en date du 16 décembre 2008 au profit de Monsieur Ulrich HÜLSBECK, demeurant au 10 Von-Luck-Strasse, D-14129 Berlin, Allemagne;

962 parts sociales sur les 2,500 détenues par Monsieur Alexander SCHLAG ont été transférées en date du 16 décembre 2008 au profit de Monsieur Ulrich HÜLSBECK, demeurant au 10 Von-Luck-Strasse, D-14129 Berlin, Allemagne.

575 parts sociales sur les 2, 113 détenues par Monsieur Tillmann SAUER-MORHARD ont été transférées en date du 18 décembre 2008 au profit de Monsieur Friedhelm GRÄF, demeurant au 10 Von-Luck-Strasse, D-14129 Berlin, Allemagne;

962 parts sociales sur les 2,500 détenues par Monsieur Andreas KAISER ont été transférées en date du 18 décembre 2008 au profit de Monsieur Friedhelm GRÄF, demeurant au 10 Von-Luck-Strasse, D-14129 Berlin, Allemagne.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

*Pour MIB MP LEIPZIG*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009057475/23.

(090066127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Habay Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 111.491.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057476/10.

(090067155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Ulysse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.092.776,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 64.850.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 23 avril 2009, ont pris note du non-renouvellement de sa candidature aux fonctions de commissaire-aux-comptes de Monsieur Olivier DORIER et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Les associés, dans leurs résolutions du 23 avril 2009 ont décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 560A rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et qui sera dorénavant au:

- 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 avril 2009.

*Pour ULYSSE INVEST S.A.R.L.*

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009057515/833/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00543. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

**Trion Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6680 Mertert, 53A, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 129.747.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration, il a été convenu ce qui suit:

La démission du commissaire aux comptes:

AUTONOME DE REVISION

RCS E 955,

74, rue de Merl

L-2146 Luxembourg

a été acceptée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

AUTONOME DE REVISION

Signature

Référence de publication: 2009057745/723/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Horsam Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 73.822.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009057477/10.

(090067310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Systech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. «Le Triangle Vert».  
R.C.S. Luxembourg B 132.110.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur José Carlos DOS SANTOS FERREIRA DE CAMPOS, électricien, demeurant à L-4837 Rodange, 1, rue Marie Adelaïde.

2.- Monsieur Belmiro ALMEIDA DE SOUSA, électricien, demeurant à L-4644 Differdange, 138, rue Docteur Emile Pauly.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés Monsieur José Carlos DOS SANTOS FERREIRA DE CAMPOS, prèdit, de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50 parts) et Monsieur Belmiro ALMEIDA DE SOUSA, prèdit, de CINQUANTE PARTS SOCIALES (50 parts), de la société à responsabilité limitée SYSTECH S.à r.l., avec siège social à L-4810 Rodange, 8 rue du Clopp, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2473, en date du 31 octobre 2007.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

Transfert du siège social et modification de l'article deux, premier alinéa des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Rodange à Ellange et de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Ellange.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège social est fixée à L-5691 Ellange, 27 Z.A.E. "Le Triangle Vert".

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Dos Santos Ferreira de Campos; Almeida de Sousa, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2009. Relation: EAC/2009/2165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009058066/203/44.

(090067110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057478/11.

(090067299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009057479/12.

(090067292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057481/11.

(090067287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Jet Board S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 73.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009057482/13.

(090067294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2009057483/11.

(090067283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**France Outlet Mall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.100,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 44.863.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057485/11.

(090067278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Sofind S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 55.459.

*Extrait des résolutions prises  
lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mars 2009*

Madame Natalia VENTURINI née le 22 mai 1970 à Moscou, Russie, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée comme nouvel Administrateur de catégorie B.

Madame Natalia VENTURINI assumera son mandat d'Administrateur de catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Certifié sincère et conforme  
*Pour SOFIND S.A.*  
SGG S.A.  
*Agent domiciliaire*  
Signatures

Référence de publication: 2009057598/19.

(090066701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**France Outlet Mall Holding (No.2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 104.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057486/11.

(090067273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 719.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.977.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057488/11.

(090067268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 719.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.977.

Les comptes annuels au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057489/11.

(090067265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**ABM Merchant S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 77.342.

EXTRAIT

(i) - La société prend acte que:

- Monsieur Giovanni DELL'ORTO a démissionné avec effet au 15 décembre 2008;

- Monsieur Patrice GALLASIN a démissionné avec effet au 30 avril 2009;

- et P.A.L Management Services S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital de 12.500,- euros, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous numéro B 145.164, a été nommée administrateur de classe A de la Société avec effet au 30 avril 2009 et ce, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle qui se tiendra en l'année 2009.

(ii) - En outre, Mademoiselle Céline PIGNON, née le 27 mars 1977 à Metz, avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été désignée en qualité de représentant permanent de P.A.L. Management Services S.à r.l., conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009057594/21.

(090066781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 46.921.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.437.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la Société du 29 avril 2009*

En date du 29 avril 2009, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

de révoquer

- Monsieur Alexander L. BERMAN en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Madame Alison REHILL-ERGUVEN, née le 14 septembre 1970 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 110, N. Wacker, IL-60606 Chicago, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Thomas FINNE, gérant de classe A

- Madame Alison REHILL-ERGUVEN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Cura/GGP Investment Corporation

Signature

Référence de publication: 2009057490/23.

(090066054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 719.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.977.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057491/11.

(090067259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Luna Rossa Trademark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 98.340.

—  
Il résulte d'une cession de 392.000 parts sociales du 10 mars 2009 de la société de droit italien dénommée Telecom Italia S.p.A., établie à Piazza degli Affari à Milan (Italie) à la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée Prada S.A., établie à Luxembourg, 23, Rue Aldringen que tout le capital social de 20.000.000 millions d'Euros de la Société représenté par 800.000 parts sociales est détenu par la société PRADA S.A. avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, RCS Luxembourg B n°48.328.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 mars 2009.

*Pour la société*

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009057754/208/20.

(090066823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**Outlet Mall Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 719.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.977.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Outlet Mall Group Holding S.à.r.l.*

Référence de publication: 2009057492/11.

(090067253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**EDS Electronic Data Systems Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 29.599.

*Extrait d'un contrat de cession de parts sociales du 24 avril 2009*

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 24 avril 2009 entre Hewlett-Packard Madrid B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, enregistrée à la chambre de commerce (Kamer van Koophandel) à Amsterdam sous le numéro 34316196 et Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.540, que 0,08% des parts sociales (soit 1 part sociale) de la Société a été transférée de Hewlett-Packard Madrid B.V. à Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 avril 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009057493/17.

(090066029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

---

**Store Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 94.789.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire en date du 29 avril 2009 que:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, l'assemblée décide de ne pas renouveler ces derniers dans leurs fonctions.

- Monsieur Robert FRANK, industriel, né le 15 mars 1964 à Esch-sur-Alzette, demeurant 1, rue de Luxembourg à L-5760 Hassel est nommé administrateur de catégorie A.

- Madame Isabelle GILLAIN, épouse FRANK, pharmacienne, née le 27 septembre 1970 à Dudelange, demeurant 1, rue de Luxembourg à L-5760 Hassel est nommée administrateur de catégorie B.

- Madame Carène GILLAIN, sans état, née le 3 mai 1947 à Esch-sur-Alzette, demeurant 40, op Lenkeschlei à L-3508 Dudelange est nommée administrateur de catégorie B.

- la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., avec siège social 14, rue Pasteur à L-4276 Esch-sur-Alzette (RCS Luxembourg B 131.410) est nommée commissaire aux comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2014.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009057596/26.

(090066655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

---

**City Center Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 188, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 47.403.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11.05.2009.

Référence de publication: 2009057494/11.

(090067373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Jet Board S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009057495/13.

(090067290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Jet Board S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 73.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.  
55-57, avenue Pasteur  
L-2311 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009057496/13.

(090067285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.

**Nero S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 63.439.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 mai 2009.  
2M CONSULTANT SARL  
Cabinet comptable et fiscal  
13, rue Bolivar  
L-4037 Esch/Alzette  
Signature

Référence de publication: 2009057597/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090066773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2009.